



Maison detruite que dois je faire.

Par **sam80550**, le **10/09/2014 à 19:13**

bonjour,cela fait 4 ans que j ai demande a un avocat de me defendre au tribunal administratif pour que je sois dedommage sur la destruction de ma maison par des travaux de voiries (le tout a l egout), donc il a saisi le tribunal contre le commanditaire des travaux donc la mairie, la ddtm qui a sonde les soles,et veolia qui a realise les travaux. mais je n ai toujours pas de reponse sur une date de jugement ou d un arangement amiable,pouvez vous m aidez a trouver une solution,car mon avocat reste muet, il me dit que c est long et qu il faut attendre ,mais je ne peux ni habiter, ni vendre ma maison et la banque me harcele pour le remboursement de mon credit ,merci a la vance pour votre aide.